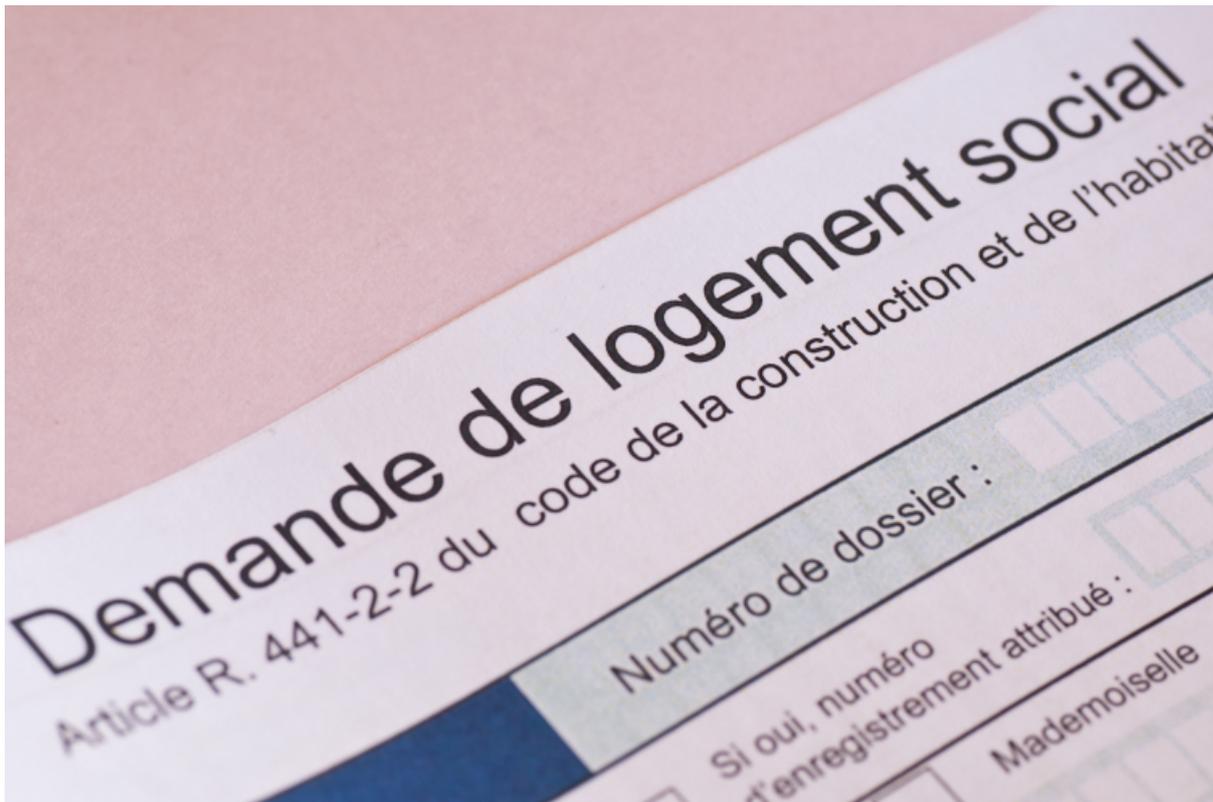




## Logement social

Le service logement de la mairie a pour mission la gestion des demandes de logements sociaux, mais n'intervient pas dans l'attribution de ces logements. Il gère aussi les rendez-vous avec le maire adjoint à l'action sociale pour les personnes qui souhaitent exposer leur situation.



Toute personne qui souhaite obtenir un logement d'habitation à loyer modéré (HLM) doit constituer un dossier. La demande peut être faite en ligne sur [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) ou au service logement de la mairie sur RDV uniquement.

Infos pratiques

Tél. 01.34.68.34.35